

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal <b>Séance du 7 juillet 2022</b> Par suite d'une convocation en date du 30 juin 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13  Délibération n° 27_2022</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Alexandre BAUDET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Rémi BESSERER), Gaëlle MESSINA, André MORARD (a donné pouvoir à Marie-José GIUSTI), Béatrice TISSOT  Secrétaire de séance : BESSERER Rémi</p>

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR PLATEFORME DE CONSULTATION**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la plateforme consultative auprès de la société ID CITY.

Il indique qu'il est possible de relier la plateforme de consultation au module FranceConnect de l'État. Ce qui permettrait aux utilisateurs de la plateforme de se connecter via leur compte FranceConnect.

Le coût de création du compte France Connect pour la commune s'élèverait à 1 800 € HT soit 2 160 € TTC. L'abonnement annuel à la plateforme de consultation s'élève à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait solliciter une subvention de l'État dans le cadre du déploiement de FranceConnect et l'utilisation d'API nationales, montant maximal de l'aide 5 000 €.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **décide** de solliciter l'aide de l'Etat au titre du déploiement de FranceConnect, à hauteur de 4 560 € ;

- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : <i>M 6/7/22</i> Et de la publication le : <i>M 6/7/2022</i></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.  Le Maire,  Jérémie COURLET</p>
---	--

